

Avenant modifiant l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française

Avenant 15-05-2014

M.B. 06-11-2014

Vu l'accord de coopération-cadre de la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de son Ministre-Président, M. Rudy Demotte et de sa Ministre de l'Enseignement obligatoire, Mme Marie-Martine Schyns;

La Région wallonne représentée, par son Gouvernement en la personne de son Ministre-Président, M. Rudy Demotte et de son Ministre de la Formation, M. André Antoine;

Ont convenu un avenant à l'accord de coopération-cadre, tel que modifié par avenant du 27 mars 2014, qui suit :

Article 1^{er}. - L'article 42 de l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française est remplacé comme suit :

«**Article 42.** - Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014, à l'exception des articles 1^{er} à 14 qui entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2015.»

Bruxelles, le 15 mai 2014, en trois exemplaires.

Pour la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-M. SCHYNS

Pour la Région wallonne :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,



A. ANTOINE

Pour la Commission communautaire française :

Le Ministre-Président,

C. DOULKERIDIS

La Ministre de la Formation professionnelle des Classes moyennes,

Mme C. FREMAULT

